



**HAL**  
open science

## Disparitions

Raphaëlle Branche

► **To cite this version:**

Raphaëlle Branche. Disparitions. Dictionnaire de la guerre d'Algérie, sous la direction de Tramor Quemeneur, Ounissa Siari Tengour, Sylvie Thénault, 2023. hal-04282979

**HAL Id: hal-04282979**

**<https://hal.parisnanterre.fr/hal-04282979v1>**

Submitted on 13 Nov 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## disparitions

Par disparition, on entend le fait de faire disparaître une personne vivante sans que ses proches sachent quoi que ce soit sur son sort jusqu'à devoir admettre qu'elle est probablement morte mais sans jamais pouvoir en avoir la certitude. Cette pratique violente a fait son entrée dans les guerres civiles jusqu'à devenir un instrument de terreur caractéristique de certains acteurs historiques. Elle allie la violence physique de la disparition d'un être à la violence psychologique qu'elle produit sur le très long terme. En effet, loin de l'ancienne pratique de la prise d'otages qui voit la disparition d'un individu être revendiquée par un camp, déboucher sur la production de preuve de vie puis la négociation en vue de sa libération, la disparition telle qu'elle est pratiquée pendant la guerre d'Algérie a une dimension exclusivement terrorisante. Elle provoque la terreur parmi la population dont a été extraite la personne disparue, qu'il s'agisse d'un villageois ou d'un citoyen, d'un combattant ou d'un militant. La raison d'être de la pratique est de terroriser. Elle n'a pas d'autre fin et n'attend rien de précis en retour : ni information, ni argent.

Cette pratique de la disparition s'est répandue en Algérie à partir de l'année 1957 à Alger. Il faut la distinguer d'un autre type de disparition qui accompagne la guerre depuis le début : les disparitions correspondant à des accidents de la machine répressive. Si on se place du point de vue des hommes qui arrêtent un ou une suspect.e et qui le.la détiennent pendant des semaines, dans l'attente qu'il ou elle donne des renseignements, aide à identifier des caches d'armes, etc., sa mort lors d'une séance de torture ou par manque de soins est, en effet, un accident. Pour les militaires français, la déclarer nécessite de la justifier. La hiérarchie risque de poser des questions sur les conditions de détention ou d'interrogatoire. Or les consignes sont claires : il ne doit pas y avoir de souci avec les prisonniers et, en cas de contrôle par le pouvoir civil ou le comité international de la Croix-Rouge, il faut pouvoir expliquer les décès. L'habitude est donc prise très vite de se débarrasser de ces cadavres imprévus.

Abandonnés aux bêtes sauvages, enterrés à la va-vite, camouflés en fuyards abattus, ces corps ne refont jamais surface pour leurs proches. Arrêtés par une unité militaire, des hommes et des femmes disparaissent ainsi du jour au lendemain et ne rentrent jamais chez eux.

Les questions restent sans réponse pour les familles : où le proche a-t-il été conduit ? que lui est-il arrivé ? a-t-il souffert ? combien de temps s'est-il écoulé avant sa mort, dans quelles circonstances ? qu'est-il advenu de son corps ? où a-t-il été enterré ? La liste est infinie et alimentée par une angoisse s'abreuvant à toutes les rumeurs. Il faut attendre la fin de la guerre pour que les autorités reconnaissent le caractère définitif de ces disparitions, signifiant aux familles qu'elles peuvent considérer que leur proche est considéré comme mort. Si une telle reconnaissance rend possible les démarches administratives (remariage, héritage...), elle n'atténue pas le doute et ne répond à aucune question.

Même pour Maurice Audin, le doute demeure. Le cas du militant communiste est pourtant très connu et médiatisé dès la guerre - ce qui en fait un cas totalement à part et très différent des milliers d'autres disparus de la guerre. Arrêté par les parachutistes en juin 1957, il a disparu entre leurs mains. Très rapidement la thèse officielle de son évasion est contestée par sa famille ; en 1958, l'historien Pierre Vidal-Naquet démontre qu'elle a été inventée de toute pièce pour camoufler une mort sous la torture. Pourtant, jusqu'à sa mort, sa veuve Josette n'a pu savoir ce qu'il avait vécu après son arrestation et où se trouverait son cadavre. Son obstination avait fini par lui valoir un accès à tous les documents conservés dans les archives françaises et identifiés comme ayant un lien avec la disparition de son mari. Or, même dans ce cas, et même avec l'aide de l'historienne Sylvie Thénault, les circonstances exactes des dernières semaines de vie de son mari sont demeurées pleines de zones d'ombre. La reconnaissance officielle par le président de la République, en 2018, de la responsabilité de

l'Etat dans la disparition de son mari affirmait une vérité mais ne donnait aucune réponse matérielle précise.

Les effets psychologiques de la disparition ont une force destructrice de très longue portée. Consciente de ces effets, les militaires français prennent, en 1957, la décision d'en faire une arme de guerre. A la différence des prisonniers morts accidentellement et dont on se débarrasse pour éviter les questions gênantes, se multiplient alors les cas de personnes enlevées et pour lesquelles il est impossible d'obtenir la quelconque information. Du jour au lendemain, les exemples de disparition abondent dans un Alger pourtant quadrillé par l'armée et où tout mouvement est censé être contrôlé. A l'été 1957, 2000 familles se sont manifestées pour indiquer la disparition d'un proche. A l'automne, au bout de neuf mois de répression, elles sont plus de 3000.

L'accentuation est très nette et correspond à l'adoption de nouvelles logiques répressives au sein de la doctrine militaire qui suit l'arrivée du nouveau commandant en chef, le général Salan. L'armée française en Algérie prétend alors vouloir mener une guerre contre-révolutionnaire au sein de la population algérienne. La disparition, par sa dimension terrorisante, est parfaitement indiquée.

Cependant la radicalité de la méthode et son usage massif par les troupes présentes à Alger viennent mettre à rude épreuve les cadres légaux dans lesquels est censée se dérouler ce qui reste officiellement une opération de maintien de l'ordre. La disparition de suspects ne peut être une méthode de guerre étendue à toute l'Algérie. La méthode doit dès lors se faire plus discrète : à Alger comme dans le bled, la disparition, pendant des semaines ou des mois, notamment dans des centres de tri et de transit, va maintenir la pression sur les communautés d'appartenance des suspects sans déboucher sur un escamotage des corps. Soit qu'on libère les suspect.es, soit qu'on préfère recourir au camouflage du « fuyard abattu », les disparitions définitives sont moins massives. Leur nombre reste cependant impossible à établir jusqu'à aujourd'hui.

Après le cessez-le-feu, la période d'anomie qui caractérise largement les mois du printemps et de l'été 1962 voit revenir cette pratique des disparitions. La logique n'est plus celle d'une répression menée par un Etat en guerre contre un ennemi mêlé à la population civile. La plupart des personnes disparues ont été vues pour la dernière fois avec des acteurs mal identifiés mais algériens et souvent armés. Elles semblent avoir été visées pour leur qualité de français et pour des raisons sans doute essentiellement crapuleuses (le vol de leur véhicule notamment) ou liées à des règlements de compte accompagnant la fin de l'Algérie française. Pour ces mêmes raisons, les meurtres sont aussi nombreux. Très rapidement, on parle de plusieurs centaines de disparus par mois et les rumeurs se chargent de diffuser des récits effrayants qui donnent à ces disparitions le même pouvoir que les disparitions d'Algériens dans les années précédentes : elles terrorisent les civils et installent chez les proches les germes d'une souffrance que le temps ne peut empêcher de croître.

Raphaëlle Branche